SEANCE ORDINAIRE DU 7JUIN 2016

L'an deux mil seize, le sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 30/05/2016

<u>PRESENTS</u>: Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Judicaël BERTIN.

ABSENTS EXCUSES: Laurence LUSSEAU (pouvoir à Daniel ROUSSINEAU)

Frédérique LAUNAY (donne procuration à Aurélien LEMOINE)

ABSENTE: Sonia BROSSE

SECRETAIRE: Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (budget communal et budget assainissement)

Commune: 2016-24

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain SOPENA.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT D'EXPLOITATION : 150 506,38 € EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 354 186,86 €

Budget assainissement: 2016-25

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain SOPENA.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT D'EXPLOITATION : 70 019,90 € EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 63 181,33 €

2 COMPTES DE GESTION 2015

Commune: 2016-26

Le conseil municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget assainissement: 2016-27

Le conseil municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 AFFECTATION DU RESULTAT

Commune: 2016-28

M. JANSSEN propose une affectation du résultat de 101 000 € dont 60 000 € pour reconstituer l'indemnité d'assurance liée au sinistre du club 2000 et 41000 € pour assurer un financement complémentaire aux investissements inscrits sur le budget primitif 2016.

Devant les interrogations de MM. SOLON, BRILLARD et LEMOINE, il est décidé de n'affecter que 80 000 € en investissement sachant qu'une affectation de résultat est une opération irréversible et qu'une fois affectée en investissement la somme ne peut revenir en fonctionnement.

La part réservée à un financement complémentaire est donc réduite à 20 000 €, il faudra donc prioriser les investissements inscrits au budget primitif 2016.

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Alain SOPENA,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Afin d'apporter un financement complémentaire aux travaux d'investissement, au compte 1068,
 80 000 €
- Le solde disponible à l'excédent reporté d'exploitation (002) : 150 506,38 80 000 =70 506,38 €

Assainissement

Après discussion sur l'incertitude du résultat de la consultation liée aux travaux d'assainissement rue du Gratteloup, les conseillers municipaux décident de ne pas affecter de résultat d'exploitation pour le moment et d'attendre la fin du mois de juin (une fois l'ouverture des plis effectuée).

4 DECISIONS MODIFICATIVES

Commune: 2016-29

Les budgets primitifs ayant été voté en décembre 2015, il est nécessaire d'ajuster les dépenses et recettes au regard des résultats du compte administratif 2015, de la fiscalité, de la notification des dotations de l'Etat, des participations aux différents syndicats.

Assainissement: 2016-30

Les excédents n'étant pas connus au moment du vote du budget primitif 2016 voté en décembre 2015, les Conseillers Municipaux décident de modifier le budget.

<u>5 -ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DE GESTION DU PERSONNEL DE PEZOU-RENAY 2016-33</u>

Monsieur le Maire informe que suite à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du département de Loir et Cher, le Préfet propose, pour la mise en œuvre du schéma, la dissolution de tout syndicat de communes ou syndicat mixte.

Il donne lecture de l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du personnel de PEZOU RENAY du 8 avril 2015 reçu en mairie le 15 avril et informe les membres que la commune dispose de 75 jours pour se prononcer, soit avant le 30 juin 2016.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de donner leur sentiment sur la proposition de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher et lance le débat sur les conséquences que pourrait entraîner la dissolution du syndicat.

Après délibération et de façon unanime, tous les membres présents s'opposent fermement au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Personnel administratif des communes de PEZOU et RENAY.

ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DE COLLEGE DE MOREE 2016-34

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de dissolution du syndicat intercommunal du collège Louis Pasteur de Morée,

7 - QUESTIONS DIVERSES

Après un échange avec Isabelle BRUCHACSEK, responsable de la bibliothèque, celle-ci ne voit pas l'intérêt de se déclarer en autoentrepreneur rémunéré par la commune dans le cadre de ses activités à la bibliothèque; la question relative à sa situation sera discutée lors d'une prochaine séance de conseil. Aurélien LEMOINE précise tout de même que ce changement de situation est conditionné par la capacité du budget communal.

M. SOPENA informe qu'après s'être entretenu avec M. GIGON ce matin, que celui-ci n'a pas retravaillé sur le projet de gymnase en 3 modules : l'un pour les vestiaires, le second pour le gymnase et le troisième pour les salles de squash, ce qui lui avait été demandé il y a environ un mois par M. SOLON et lui-même suite au refus du Préfet d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement.

M. ROUSSINEAU précise que les travaux de chemisage sur le forage 2 ont débuté le 6 juin, que la pompe ayant été enlevée, c'est celle du forage 1 qui fonctionne et que le débit n'étant pas le même, une information a été faite pour demander aux usagers de limiter leur consommation.

Aurélien LEMOINE fait part de son ressenti concernant la réunion de quartier de Chicheray. Un des participants a, par son intervention agressive, créé une ambiance détestable à cette réunion. Daniel ROUSSINEAU et Aurélien LEMOINE ont joué l'apaisement. Une médiation est proposée par Aurélien LEMOINE.

Les prochains conseils auront lieu les 13 juin et 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Le Maire, Alain SOPENA